

Devenir maître-sse d'apprentissage

Maître-sse d'apprentissage

Toute entreprise, peut engager un-e ou plusieurs apprenti-e-s et les former jusqu'à l'obtention d'un CFC ou d'une AFP. Au préalable, une autorisation de former doit être obtenue auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Trois critères sont vérifiés : un cahier des charges correspondant au programme figurant dans l'ordonnance de formation, des équipements appropriés et un encadrement assuré par des professionnels qualifiés. Chaque entreprise souhaitant s'engager dans cette voie doit disposer d'un-e collaborateur-trice formé-e chargé-e d'organiser le travail des apprenti-e-s et de suivre l'intégralité de leur parcours.

Un programme attractif

La formation et sa certification

Pour répondre aux exigences méthodologiques, pédagogiques et didactiques nécessaires, EduPros, une structure de l'OFPC, offre une formation de quarante heures. Mis sur pied dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle, ce cursus (entièrement gratuit) est dispensé par des formateur-trice-s en entreprise et débouche sur une attestation de formation. Les modules de base, ainsi qu'un choix d'options, peuvent être suivis tout au long de l'année, selon différents horaires tenant compte des disponibilités des participants (journée, soir ou week-end). Les cours de base peuvent être effectués en un seul bloc de trois jours.

L'accès facilité à la formation

Pour faciliter l'accès à la formation, la moitié des modules de base est désormais accessible en e-learning. Des scénarios pédagogiques inédits ont été développés par les spécialistes d'EduPros, en collaboration avec le Service Écoles-Médias du Département de l'Instruction Publique (DIP). Testés avec succès l'an passé, de nouveaux modules seront mis en ligne prochainement.

Les cours

Les cours de base sont centrés sur les activités essentielles des formateur-trice-s d'apprenti-e-s: l'engagement, l'accueil, l'intégration, l'instruction et l'évaluation. Ils fournissent des connaissances générales sur le système de la formation professionnelle, une méthodologie et des moyens didactiques concrets applicables à toutes les étapes de l'apprentissage. Disponibles également en formation continue, les modules complémentaires, consacrés notamment à la guidance de l'apprenti, aux techniques de communication et à la résolution de problèmes, remportent un vif succès. Dans ces cours interactifs, des jalons théoriques alternent avec des mises en situation commentées. «La formation procure de véritables outils de management que les participant-e-s pourront mettre en œuvre dans leur propre environnement

professionnel», se plaît à relever Emmanuel Rossi, formateur d'adultes et responsable du dispositif EduPros.

source: *cité des métiers*